

PROJET DUMONT NICKEL



DEMANDE DE PROLONGATION DE LA VALIDITÉ DU DÉCRET MINISTÉRIEL PROVINCIAL DU PROJET DUMONT 526-2015

RÉPONSES AUX QUESTIONS ET
COMMENTAIRES DU MELCCFP –
3E SÉRIE – ADDENDA QC3-15 ET QC3-16





DUMONT NICKEL SEC

DEMANDE DE MODIFICATION DU DÉCRET 526-2015

EXPLOITATION D'UN GISEMENT DE
NICKEL SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE
LAUNAY ET DU CANTON DE
TRÉCESSON

RÉPONSES AUX QUESTIONS ET
COMMENTAIRES DU MELCCFP – 3E SÉRIE –
ADDENDA QC3-15 ET QC3-16

VERSION FINALE

RÉF. WSP : CA0033380.1817-900-3A-R

OCTOBRE 2025

WSP CANADA INC.
1135, BOULEVARD LEBOURGNEUF
QUÉBEC (QUÉBEC) G2K 0M5
CANADA

TÉLÉPHONE : +1-418-623-2254
TÉLÉCOPIEUR : +1-418-624-1857

WSP.COM

SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR



Stéphanie Desjardins, juriste LLM et géographe B. Sc.
Chargée de projet

30 octobre 2025

Date

RÉVISÉ PAR



Jean-François Poulin, biologiste M. Sc.
Gestionnaire Études d'impact nationales

30 octobre 2025

Date

LIMITATIONS

WSP Canada Inc. (« WSP ») a préparé ce rapport uniquement pour son destinataire Dumont Nickel SEC, conformément à la convention de consultant convenue entre les parties. Advenant qu'une convention de consultant n'ait pas été exécutée, les parties conviennent que les Modalités générales à titre de consultant de WSP régiront leurs relations d'affaires, lesquelles vous ont été fournies avant la préparation de ce rapport.

Ce rapport est destiné à être utilisé dans son intégralité. Aucun extrait ne peut être considéré comme représentatif des résultats de l'évaluation.

Les conclusions présentées dans ce rapport sont basées sur le travail effectué par du personnel technique, entraîné et professionnel, conformément à leur interprétation raisonnable des pratiques d'ingénierie et techniques courantes et acceptées au moment où le travail a été effectué.

Le contenu et les opinions exprimées dans le présent rapport sont basés sur les observations et/ou les informations à la disposition de WSP au moment de sa préparation, en appliquant des techniques d'investigation et des méthodes d'analyse d'ingénierie conformes à celles habituellement utilisées par WSP et d'autres ingénieurs/techniciens travaillant dans des conditions similaires, et assujettis aux mêmes contraintes de temps, et aux mêmes contraintes financières et physiques applicables à ce type de projet.

WSP dénie et rejette toute obligation de mise à jour du rapport si, après la date du présent rapport, les conditions semblent différer considérablement de celles présentées dans ce rapport ; cependant, WSP se réserve le droit de modifier ou de compléter ce rapport sur la base d'informations, de documents ou de preuves additionnels.

WSP ne fait aucune représentation relativement à la signification juridique de ses conclusions.

La divulgation de tout renseignement faisant partie du présent rapport relève uniquement de la responsabilité de son destinataire. Si un tiers utilise, se fie, ou prend des décisions ou des mesures basées sur ce rapport, ledit tiers en est le seul responsable. WSP n'accepte aucune responsabilité quant aux dommages que pourrait subir un tiers suivant l'utilisation de ce rapport ou quant aux dommages pouvant découler d'une décision ou mesure prise basée sur le présent rapport.

WSP a exécuté ses services offerts au destinataire de ce rapport conformément à la convention de consultant convenue entre les parties tout en exerçant le degré de prudence, de compétence et de diligence dont font habituellement preuve les membres de la même profession dans la prestation des mêmes services ou de services comparables à l'égard de projets de nature analogue dans des circonstances similaires. Il est entendu et convenu entre WSP et le destinataire de ce rapport que WSP n'offre aucune garantie, expresse ou implicite, de quelque nature que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, WSP et le destinataire de ce rapport conviennent et comprennent que WSP ne fait aucune représentation ou garantie quant à la suffisance de sa portée de travail pour le but recherché par le destinataire de ce rapport.

En préparant ce rapport, WSP s'est fié de bonne foi à l'information fournie par des tiers, comme indiqué dans le rapport. WSP a raisonnablement présumé que les informations fournies étaient correctes et WSP ne peut donc être tenu responsable de l'exactitude ou de l'exhaustivité de ces informations.

Les bornes et les repères d'arpentage utilisés dans ce rapport servent principalement à établir les différences d'élévation relative entre les emplacements de prélèvement et/ou d'échantillonnage et ne peuvent servir à d'autres fins. Notamment, ils ne peuvent servir à des fins de nivelage, d'excavation, de construction, de planification, de développement, etc.

L'original du fichier électronique que nous vous transmettons sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. WSP n'assume aucune responsabilité quant à l'intégrité du fichier qui vous est transmis et qui n'est plus sous le contrôle de WSP. Ainsi, WSP n'assume aucune responsabilité quant aux modifications faites au fichier électronique suivant sa transmission au destinataire.

Ces limitations sont considérées comme faisant partie intégrante du présent rapport.

CLIENT

DUMONT NICKEL SEC

V-P, Environnement & Développement Durable	Martin Duclos
Coordonnatrice, Projets en Environnement	Pascale Mayrand
Coordonnatrice environnement	Mélanie Benoit
Conseiller principal, durabilité des ressources	Alger St-Jean

ÉQUIPE DE RÉALISATION

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet	Jean-François Poulin, biologiste, M. Sc.
Chargée de projet	Stéphanie Desjardins, droit LL. M., géographe B. Sc.
Traitement de texte et édition	Cathia Gamache, adjointe administrative

RÉFÉRENCE À CITER

WSP. 2025. Demande de modification du décret 526-2015. Exploitation d'un gisement de nickel sur le territoire de la Municipalité du Canton de Launay et du Canton de Trécesson. Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP – 3e série – Addenda QC3-15 et QC3-16. Rapport produit pour Dumont Nickel SEC. Réf. WSP : CA0033380.1817-900-3A-R. 2 pages et annexes.

AVIS AU LECTEUR

Le présent document a pour objectif de bonifier les réponses aux questions QC3-15 et QC-16 de la 3e série de questions et commentaires reçue par Dumont Nickel SEC (anciennement Magneto Investments L.P.) du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) portant sur la demande de modification du décret ministériel provincial du projet minier Dumont 526-2015. WSP Canada Inc. (WSP) a été mandatée par Dumont Nickel SEC pour l'assister dans la préparation du présent document.

La question du MELCCFP est présentée intégralement en encadré et en caractère gras pour la distinguer aisément de la réponse fournie. Un code et un numéro sont associés à chacun des questions ou commentaires en fonction de la numérotation utilisée dans cette série (QC3-15, QC3-16, etc.) ainsi qu'à chacune des réponses fournies (Réponse 3-15, Réponse 3-16, etc.) afin de faciliter un éventuel suivi. La numérotation des annexes, s'il y a lieu, est reliée à celle de la réponse.

TABLE DES MATIÈRES

Risques d'accident	1
Bermes de sécurité.....	1
Risques de bris de digue	2

Annexes

R3-15-1	Échéancier global de la conception et de la construction du parc à résidus
R3-15-2	Avancement de la conception du parc à résidus
R3-15-3	Plans préliminaires des bermes de sécurité
R3-16-1	Localisation des forages géotechniques réalisés à proximité du parc à résidus en 2024 et en 2025
R3-16-2	Cartographie des dépôts de surface du parc à résidus

Risques d'accident

Bermes de sécurité

QC3-15

L'initiateur doit soumettre un rapport de conception préliminaire pour les deux bermes de sécurité additionnelles intégrées au projet. Ce rapport de conception doit inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :

- la géométrie de l'ouvrage;
- les matériaux et leurs propriétés;
- la caractérisation de la fondation, incluant les résultats des études géotechniques réalisées sur le site des ouvrages;
- l'analyse de stabilité de l'ouvrage et des fondations (une rupture en cascade pouvant libérer l'eau du bassin d'eau recyclée ainsi que les résidus liquéfiés en amont des deux bermes doit être considérée);
- l'hydrologie et la gestion des eaux :
 - la délimitation du bassin versant;
 - la conception hydrotechnique de l'ouvrage et des infrastructures de drainage incluses aux deux bermes de sécurité.
- les plans conceptuels montrant les deux bermes et tous les éléments des infrastructures de gestion des eaux.

Réponse 3-15 :

Le rapport de conception préliminaire pour les deux bermes de sécurité additionnelles n'est pas complété à cette étape d'avancement de l'ingénierie du projet Dumont. En effet, l'ingénierie détaillée et de construction sont prévues au courant de l'année 2026. L'échéancier global de l'ingénierie, de l'obtention des autorisations ministérielles et de la construction axé sur le parc à résidus et les infrastructures associées est présenté à l'annexe R3-15-1.

L'explication générale de l'avancement de la conception du parc à résidus lors de la dernière année est présentée à l'annexe R3-15-2.

L'initiateur s'engage à soumettre le rapport de conception préliminaire pour les deux bermes de sécurité additionnelles au moment de la demande d'autorisation ministérielle portant sur la construction de celles-ci. Ce rapport comprendra, entre autres, la caractérisation géotechnique des sols de fondation ainsi que les résultats des analyses de stabilité, les analyses des tassements anticipés et les analyses hydrotechniques. Ce rapport comprendra également des dessins préliminaires montrant les détails de la géométrie des ouvrages ainsi que les matériaux de construction et leurs propriétés.

Afin de répondre à la question du MELCCFP, l'initiateur présente toutefois, à l'annexe R3-15-3, les plans préliminaires des bermes de sécurité, incluant l'arrangement général (vue en plan) ainsi qu'une coupe typique proposée.

Risques de bris de digue

QC3-16

L'initiateur doit fournir une mise à jour des analyses de stabilité des digues du parc à résidus, incluant la stabilité des fondations, en fonction de l'information obtenue lors des évaluations géotechniques et la mise à jour du projet.

Réponse 3-16 :

Les analyses demandées ne sont pas complétées à cette étape d'avancement de l'ingénierie du projet Dumont. En effet, l'ingénierie détaillée et de construction sont prévues au courant de l'année 2026. L'échéancier global de l'ingénierie, de l'obtention des autorisations ministérielles et de la construction axé sur le parc à résidus et les infrastructures associées est présenté à l'annexe R3-15-1.

L'explication générale de l'avancement de la conception du parc à résidus lors de la dernière année est présentée à l'annexe R3-15-2.

Aussi, comme indiqué dans la réponse à la QC2-31, les analyses de stabilité des digues du parc à résidus, incluant la stabilité des fondations, en fonction de l'information obtenue lors des évaluations géotechniques et la mise à jour du projet seront déposées par l'initiateur au moment de la demande d'autorisation ministérielle portant sur la construction du parc à résidus miniers. Cet engagement de l'initiateur du projet s'appuie sur la condition 7 du décret 714-2023 relative à la stabilité des digues du parc à résidus miniers.

Toutefois, la localisation des forages géotechniques réalisés à proximité du parc à résidus en 2024 et en 2025 est présentée à l'annexe R3-16-1. Les données récoltées ont servi à la modélisation de la stratigraphie du site et serviront, dans le futur, aux travaux de conception géotechnique des digues du parc à résidus. De plus, la cartographie des dépôts de surface du parc à résidus modélisée à partir des investigations géotechniques de 2023 et 2024 ayant servi d'intrant au modèle stratigraphique général du parc à résidus est disponible et présentée à l'annexe R3-16-2.

ANNEXE

R3-15-1

ÉCHÉANCIER GLOBAL DE LA
CONCEPTION ET DE LA
CONSTRUCTION DU PARC À RÉSIDUS

ANNEXE

R3-15-2

AVANCEMENT DE LA CONCEPTION DU
PARC À RÉSIDUS

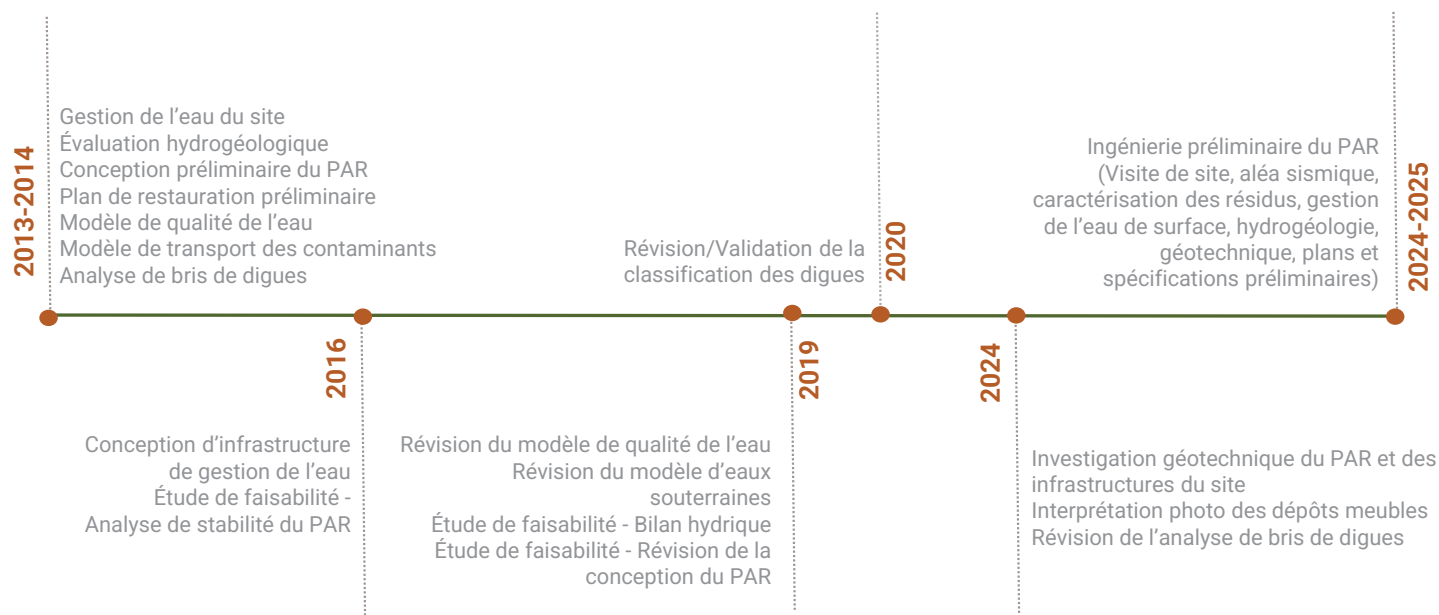


Conception, avancement et échéancier d'ingénierie du parc à résidus miniers

Octobre 2025

01 HISTORIQUE DU PARC À RÉSIDUS MINIERS (PAR)

DUMONT
NICKEL



02 MANDAT INITIAL – WSP (2024-2025)

DUMONT
NICKEL

- **Phase I – mai@décembre 2024**
 - Étude approfondie et rapport sur l'aléa sismique spécifique au site
 - Caractérisation des résidus Dumont
 - Établissement des critères de conception et note technique
- **Phase II – août 2024@décembre 2025**
 - Gestion des eaux de surface – révision du bilan d'eau du site et analyse des systèmes de collecte des eaux dans le contexte des changements climatiques (axé sur le PAR)
 - Hydrogéologie
 - Écoulement des eaux souterraines dans le secteur du PAR
 - Évaluation des risques de migration vers les récepteurs
 - Évaluation de l'efficacité des mesures, s'il y a lieu
 - Évaluation des conditions géotechniques, dont:
 - Interprétation des données d'investigations en cours et antérieures
 - Révision de la conception et analyses de variantes possibles
 - Évaluation du potentiel de liquéfaction
 - Analyses de stabilité, tassements, et des sections critiques
 - Développement des besoins en instrumentation
 - Élaboration du plan de déposition des résidus miniers
- **Addenda – septembre 2024**
 - Conception de haut niveau du système de gestion des eaux globales du site
- **Phase III – janvier 2026**
 - Préparation des plans, devis et rapport de conception

03 APERÇU DES TRAVAUX– WSP 2025

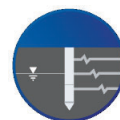
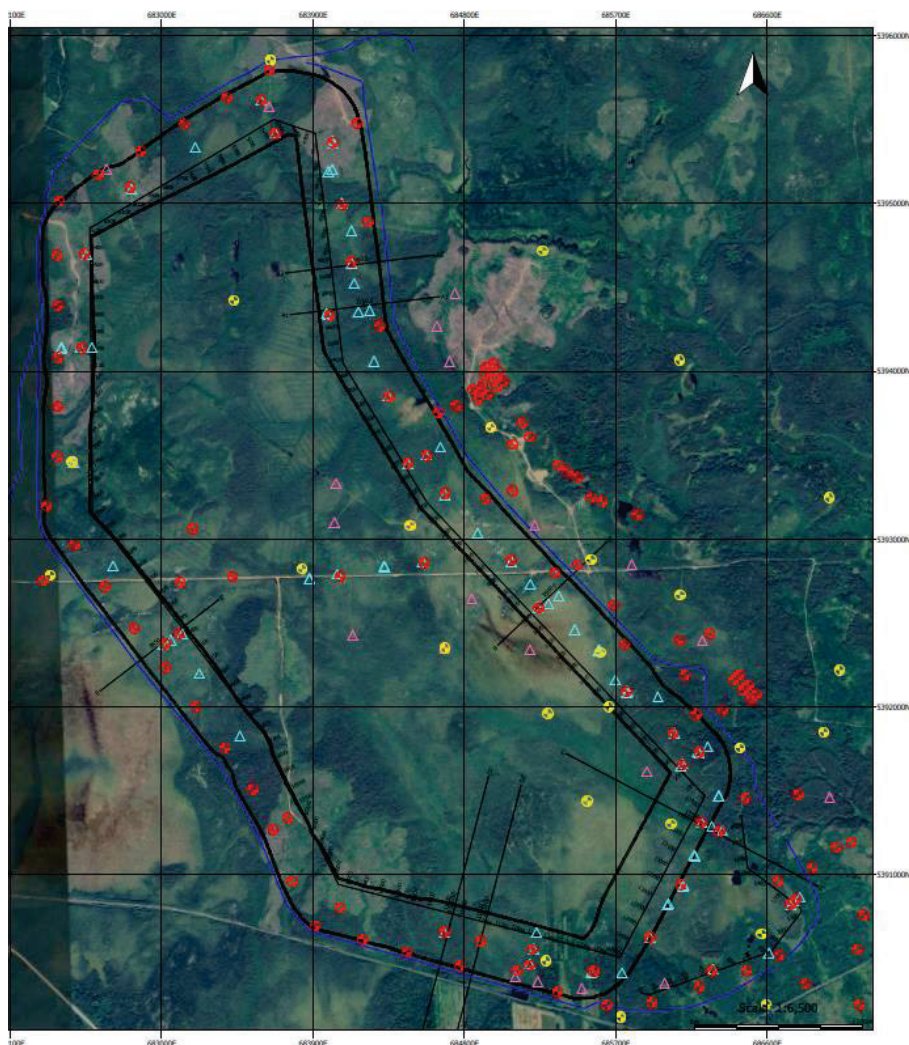
DUMONT
NICKEL

- **Analyse des résultats de l'investigation géotechnique de 2024-2025**
 - Présence d'un dépôt argilo-silteux sur une grande partie de l'emprise de la digue (plus de 10m d'épaisseur par endroit)
- **Travaux géotechniques**
 - Élaboration du modèle stratigraphique (*LeapFrog 3D*)
 - Élaboration de secteurs d'évaluation (5) du PAR afin de préciser différentes coupes typiques pour chaque zone
- **Révision des critères de conception** (suite à la nouvelle D019-25)
 - La nouvelle D019 stipule explicitement que « la méthode de construction par l'amont devrait être évitée »
- **Amélioration des sols**
 - Évaluation des zones nécessitant l'application de méthodes d'amélioration des sols
 - Aperçu des solutions potentielles applicables
- **Comité réviseur indépendant (CRI)¹**
 - Préparation des documents pertinents et rencontre en présentiel
 - Recommandations prises en considération et intégrées à la conception du PAR
 - De façon général, le comité observe que « le projet semble bien compris et que la voie à suivre est bien définie », tant les aspects géotechniques, environnementaux et sociaux

¹ Le CRI est une exigence réglementaire afin de rencontrer les normes établies par la Norme Industrielle Mondiale pour la Gestion des Résidus Miniers

04 INVESTIGATIONS GÉOTECHNIQUES ET CARTOGRAPHIE DES DÉPÔTS DE SURFACE

DUMONT
NICKEL



Sondages au piézocône

- 2011-2012: 22 (20 CPTu & 2 SCPTu)
- 2024: 68 (56 CPTu & 12 SCPTu)



Sondages géotechniques

- 2011-2012: 33 Sondages à la sonique
- 2024: 112 Forage rotatifs



Sondages d'exploration

- 118 sondages incluant le mort-terrain et le roc



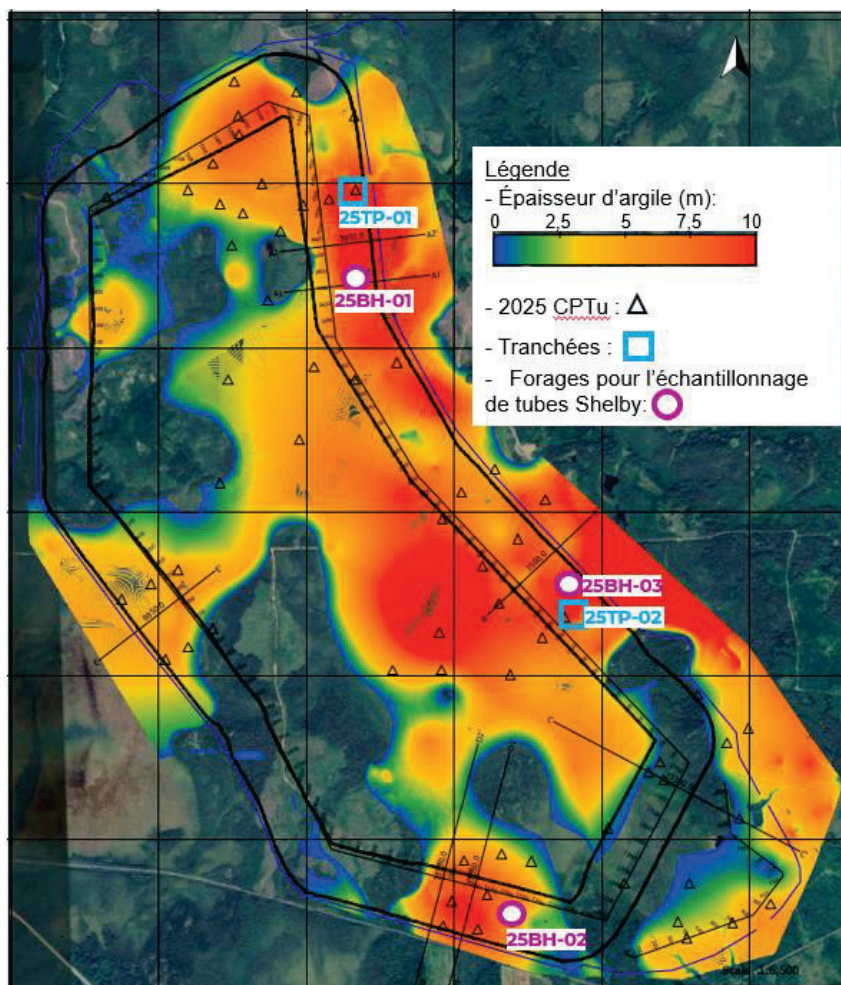
Tranchées d'exploration

- 2024: 42 Tranchées

05 INVESTIGATIONS GÉOTECHNIQUES ET CARTOGRAPHIE DES DÉPÔTS DE SURFACE

INVESTIGATIONS ADDITIONNELLES

DUMONT
NICKEL



Réalisés en mars 2025

- 64 Sondages au piézocône (CPTu)
 - Réduire les incertitudes
- Tranchées et forages ayant comme objectifs:
 - Caractériser l'argile et le silt.
 - Évaluer la stabilité du sol et les venues d'eau lors de l'excavation.

Durant la construction:

- Sondages au piézocône (CPTu)
 - Confirmer les hypothèses et la consolidation de l'argile. À développer ultérieurement.

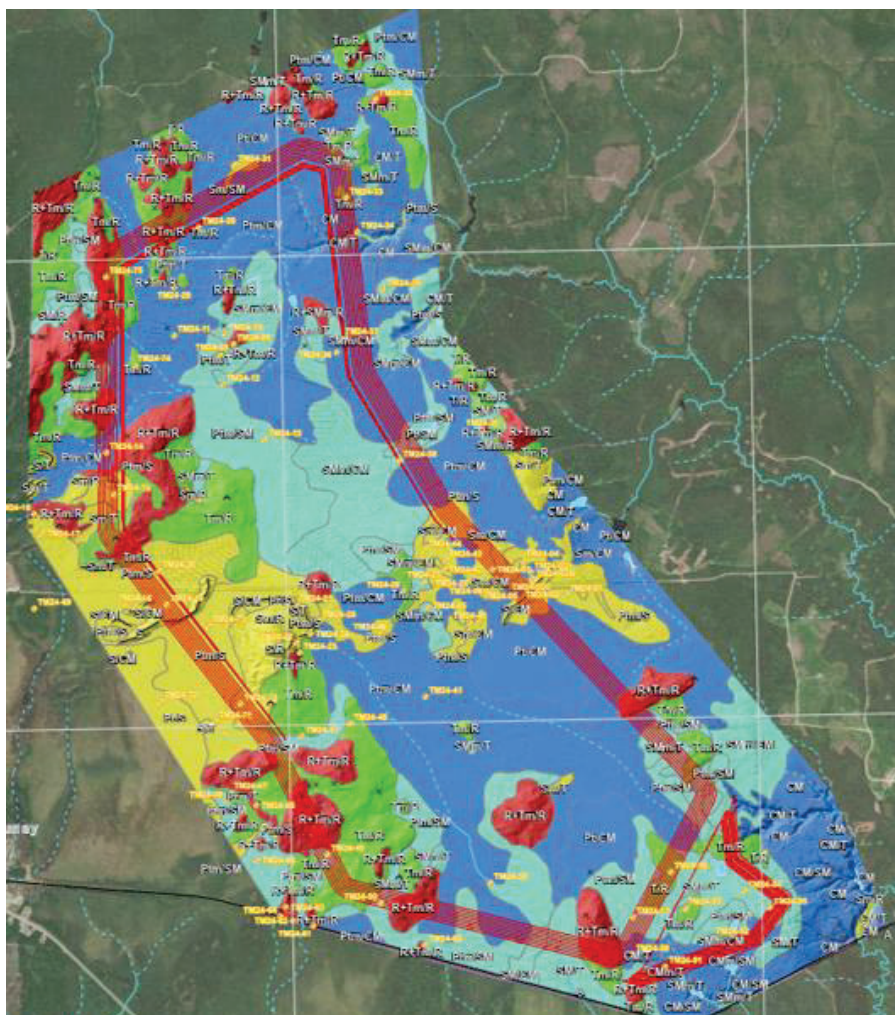
Plan d'instrumentation

- Installation progressive des piézomètres, inclinomètres et extensomètres pour faire le suivi de la performance des digues . À développer ultérieurement.

06 INVESTIGATIONS GÉOTECHNIQUES ET CARTOGRAPHIE DES DÉPÔTS DE SURFACE

CARTOGRAPHIE DES DÉPÔTS DE SURFACE

DUMONT
NICKEL



Revue des données d'investigations géotechniques existantes

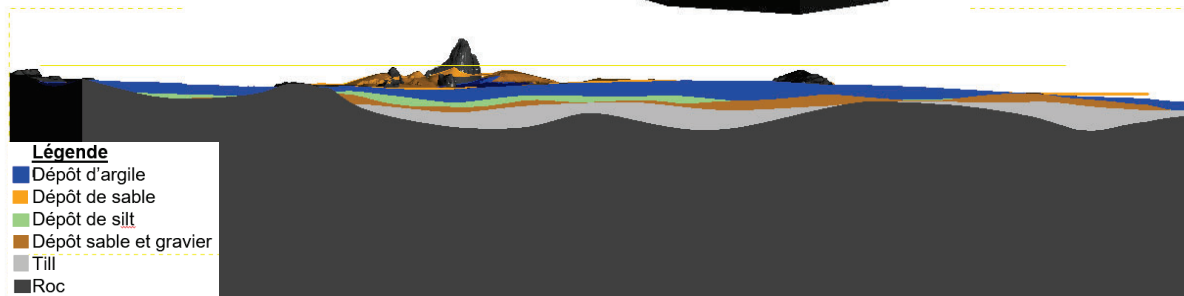
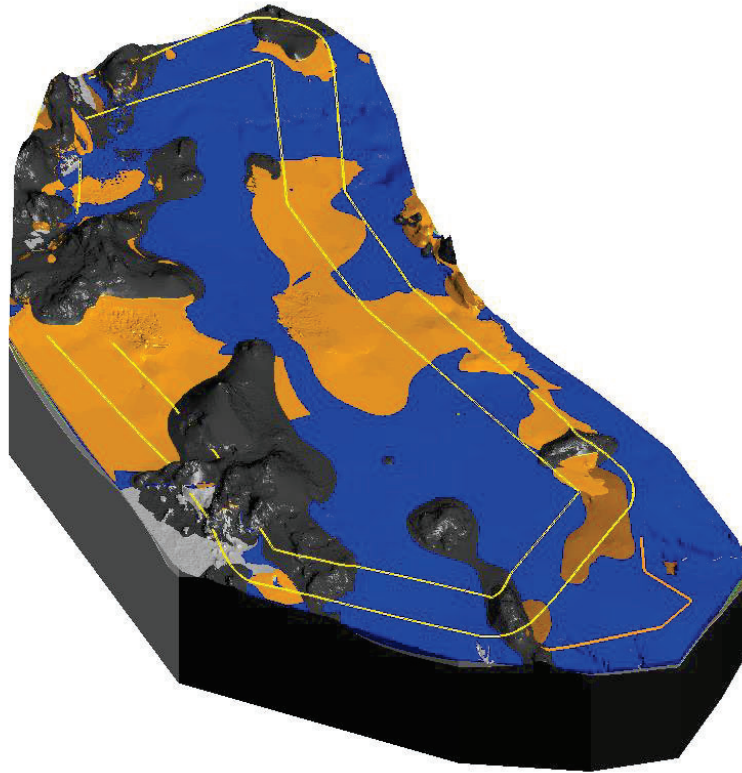
Photo-interprétation et cartographie des dépôts de surface et des formes de terrain à l'intérieur du PAR

Réalisation de travaux de terrain (sondages manuels) afin de valider la nature des dépôts de surface

Réalisation d'essais en laboratoire

Préparation du présent rapport d'étude

07 MODÈLE STRATIGRAPHIQUE 3D



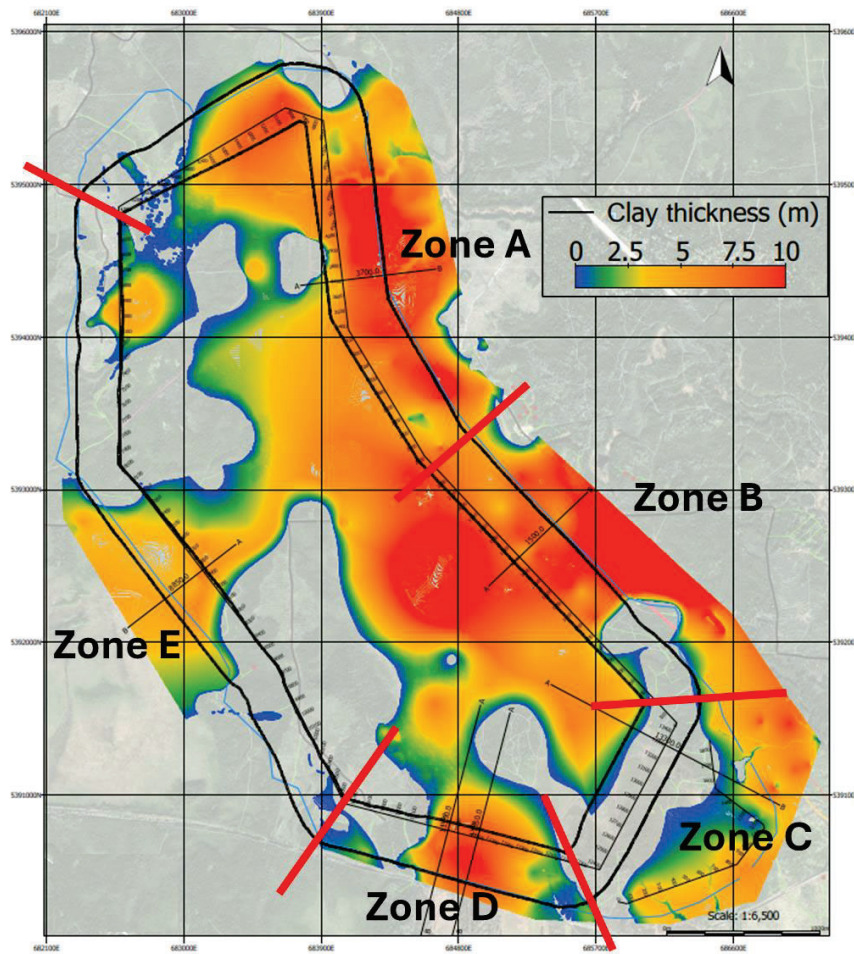
DUMONT
NICKEL

Données interprétées et intégrées dans le modèle

- Études géotechniques antérieures
 - Cartographie des dépôts lithologiques de surface et affleurements rocheux
- (Stantec, 2024)

08 MODÈLE STRATIGRAPHIQUE

CINQ ZONES D'ÉVALUATION ET COUPES CRITIQUES



DUMONT
NICKEL

Création de cinq (5) zones d'évaluation afin d'optimiser les coupes types en fonction des conditions rencontrées



**DUMONT
NICKEL**

Bureau principal (chez MSA)
Dumont Nickel
801 rue des Papetiers,
Amos

Contacter nous
communaute@dumontnickel.com

Ou appeler
(819) 727-3777 ext. 258.

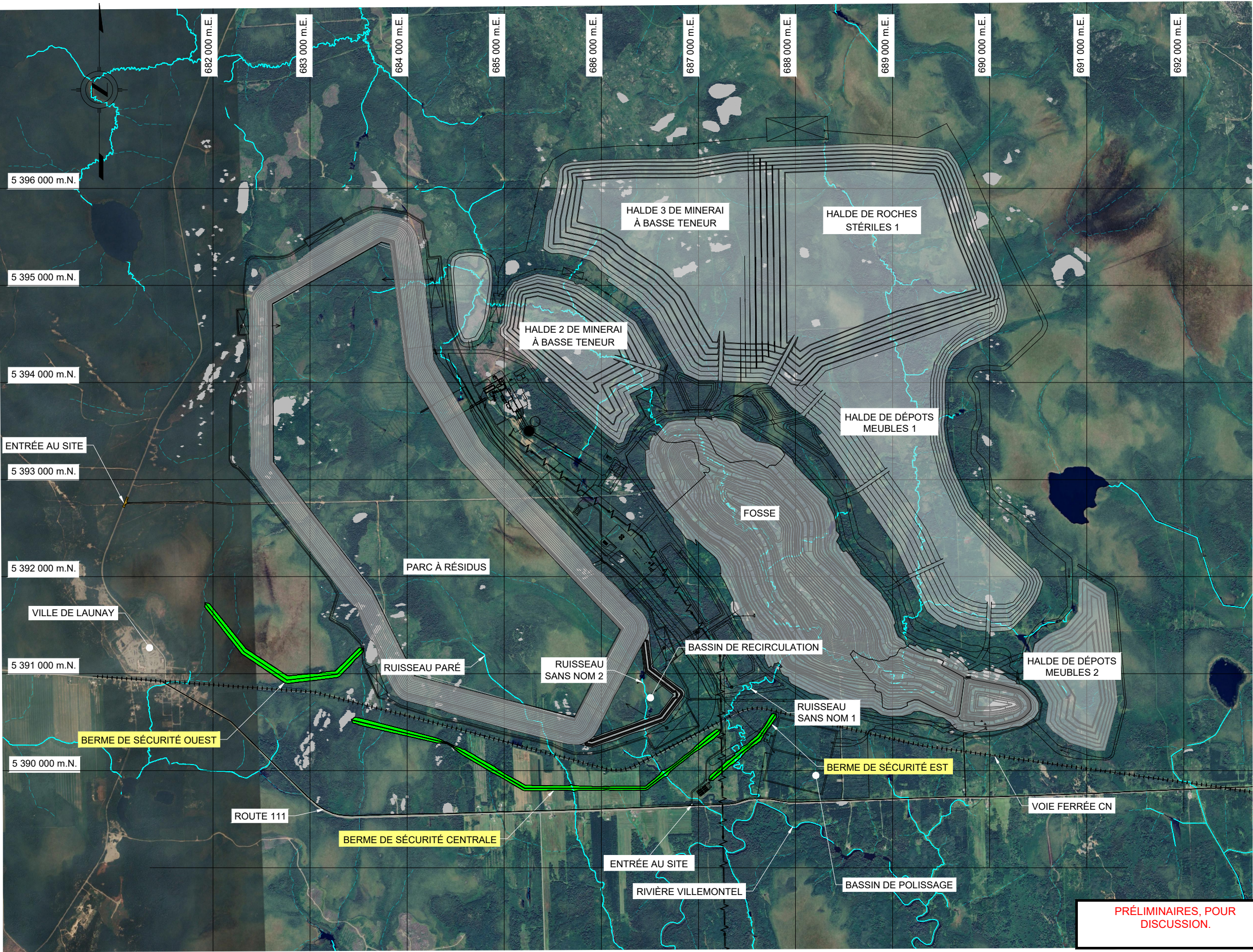
Site internet
www.dumontnickel.com

ANNEXE

R3-15-3

**PLANS PRÉLIMINAIRES DES BERMES
DE SÉCURITÉ**

C:\Users\wis_gregory\appdata\local\temp\0365\CA0026364_Magneto_Investments_LP_SUPPORT_-_Project_Folders\05_Technical\3000.Bermes_Securite_Plan_bermes2.dwg
wis_gregory\legault

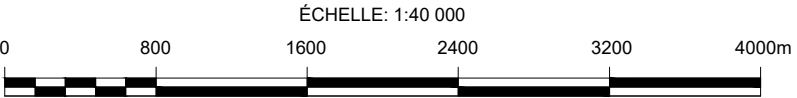


- NOTES:
1. LES COORDONNÉES SONT EN MÈTRES.
 2. LES COURBES DE NIVEAU SONT AU 2 MÈTRES.
 3. PROJECTION: UNIVERSEL TRANSVERSE MERCATOR (UTM), ZONE 17 NAD 83.
 4. LIDAR DATÉE 2008 REÇU DU CLIENT.
 5. AFFLEUREMENT ROCHEUX BASÉ SUR LE FICHIER "OUTCROPS AB_REGION.SHP" REÇU DU CLIENT.
 6. ZONES SENSIBLES. REÇU DU CLIENT LE 26 SEPTEMBRE 2023, FICHIER (DUMONT_SENSITIVE AREAS.DWG).
 7. LOCALISATION DES ENTRÉES AU SITE REÇU DU CLIENT LE 26 SEPTEMBRE 2023, FICHIER (DUMONT_SITE ENTRANCES.DWG).
 8. INFRASTRUCTURE DU SITE REÇU DU CLIENT.

PAS POUR CONSTRUCTION

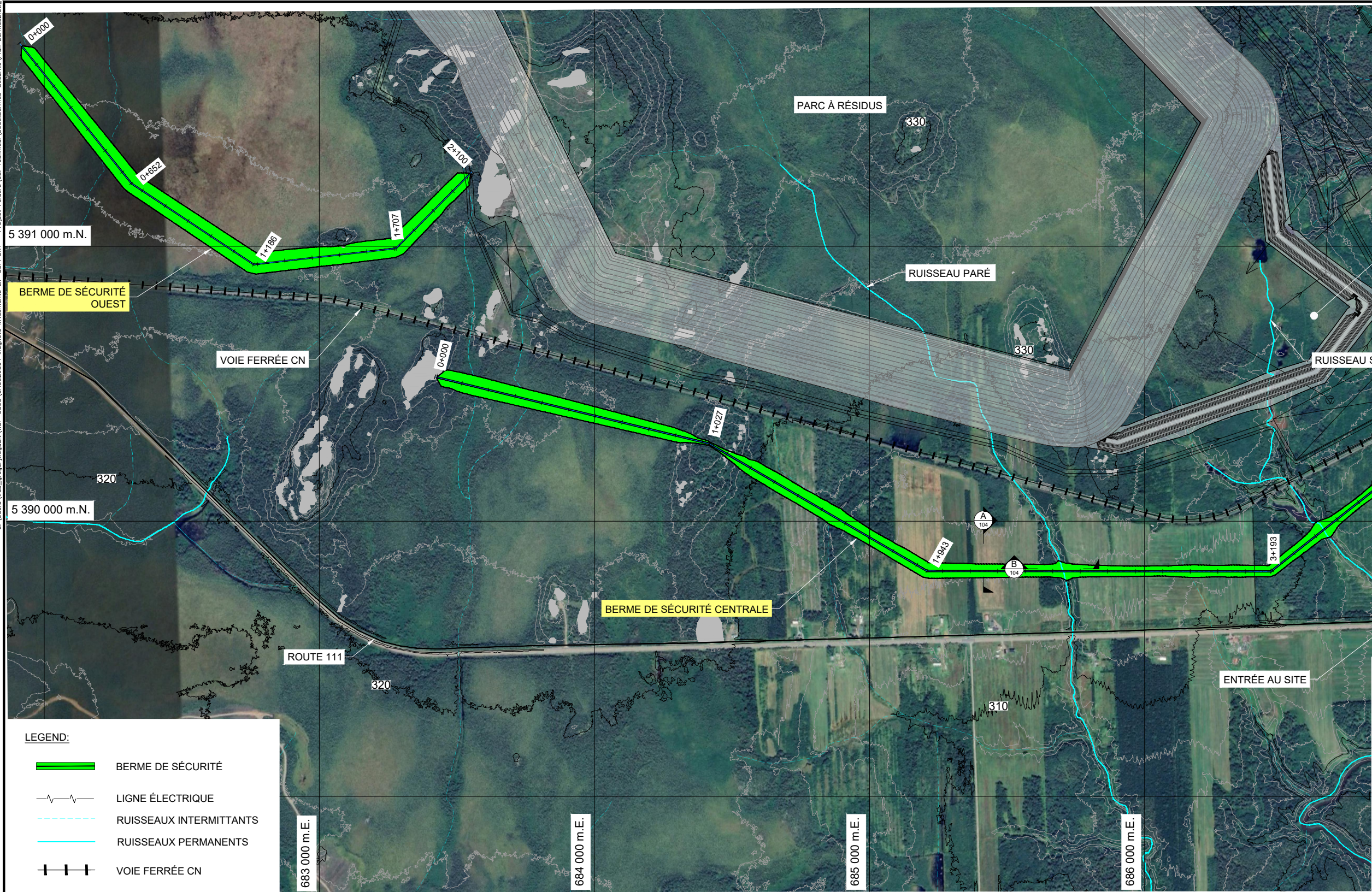


CLIENT : DUMONT NICKEL		
PROJET : DUMONT NICKEL BERMES DE SÉCURITÉS PLAN DU SITE LAUNAY, QUEBEC		
DATE : (AA-MM-JJ) 24-11-22	ÉCHELLE : 1:40 000	FORMAT 11x17
DESSINÉ PAR : G. LEGAULT, Tech.		
PROJETÉ PAR : M. SANSOUCY, P.Eng. ,M.Sc.		
APPROUVÉ PAR : C. ONG TONE, P.Eng.		
DESSIN No. : CA0026364.3000.101		REV. : A



PRÉLIMINAIRES, POUR
DISCUSSION.

C:\Users\wds_gregory\appdata\local\temp\CA0026364_Montage_Investments_LP_SUPPORT - Project_Folders\05_Technical\3000.Bermes-Sécurité\Plan_bermes2.dwg
wds_gregory\legault



LEGEND:

- BERME DE SÉCURITÉ
- LIGNE ÉLECTRIQUE
- RUISSEAUX INTERMITTANTS
- RUISSEAUX PERMANENTS
- VOIE FERRÉE CN
- LOCALISATION APPROX. DES AFFLEUREMENT

- NOTES:**
- LES COORDONNÉES SONT EN MÈTRES.
 - LES COURBES DE NIVEAU SONT AU 2 MÈTRES.
 - PROJECTION: UNIVERSEL TRANSVERSE MERCATOR (UTM), ZONE 17 NAD 83.
 - LIDAR DATÉE 2008 REÇU DU CLIENT.
 - AFFLEUREMENT ROCHEUX BASÉ SUR LE FICHIER "OUTCROPS AB_REGION.SHP" REÇU DU CLIENT.
 - ZONES SENSIBLES. REÇU DU CLIENT LE 26 SEPTEMBRE 2023, FICHIER (DUMONT_SENSITIVE AREAS.DWG).
 - LOCALISATION DES ENTRÉES AU SITE REÇU DU CLIENT LE 26 SEPTEMBRE 2023, FICHIER (DUMONT SITE ENTRANCES.DWG).
 - INFRASTRUCTURE DU SITE REÇU DU CLIENT.

PRÉLIMINAIRES, POUR DISCUSSION.

ÉCHELLE: 1:15 000

0 500 1 000m

PAS POUR CONSTRUCTION

CLIENT : **DUMONT NICKEL**

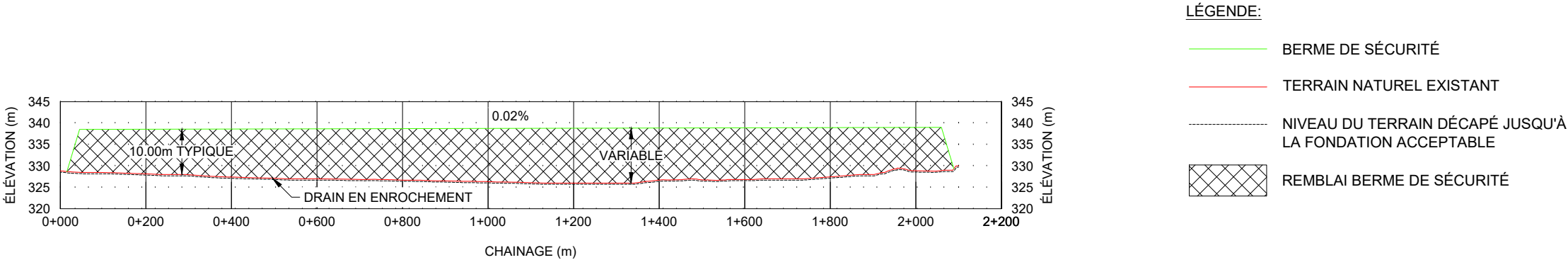
PROJET : **DUMONT NICKEL**

BERMES DE SÉCURITÉS

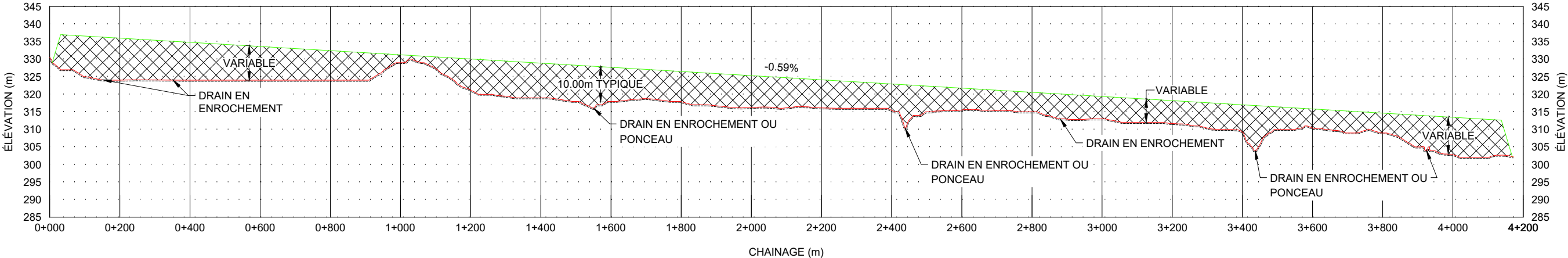
VUE EN PLAN
LAUNAY, QUEBEC

DATE : (AA-MM-JJ) 24-11-22	ÉCHELLE : 1:15 000	FORMAT 11x17
DESSINÉ PAR : G. LEGAULT, Tech.		
PROJETÉ PAR : M. SANSOUCY, P.Eng. ,M.Sc.		
APPROUVÉ PAR : C. ONG TONE, P.Eng.		
DESSIN No. : CA0026364.3000.102		REV. : A

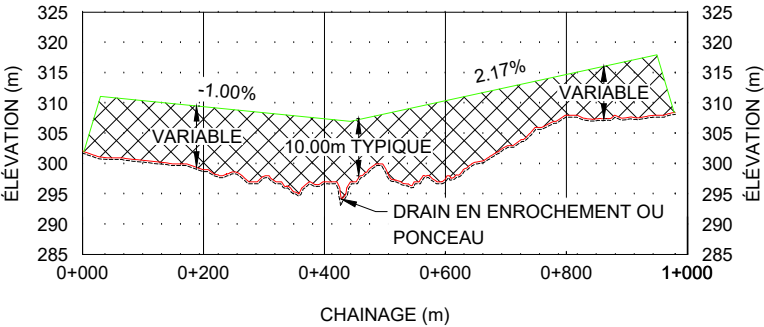
C:\Users\wds_gregory\appdata\local\temp\CA0026364_Magneto_Investments_LP_SUPPORT - Project_Folders\05_Technical\3000.Bermes-Sécurité\Plan_bermes2.dwg
wds_gregory\legault



PROFIL - BERME DE SÉCURITÉ OUEST
ÉCHELLE HORIZONTALE: 1:12 500
ÉCHELLE VERTICALE: 1:1 250

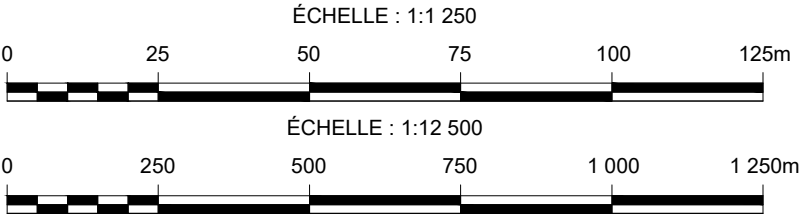


PROFIL - BERME DE SÉCURITÉ CENTRALE
ÉCHELLE HORIZONTALE: 1:12 500
ÉCHELLE VERTICALE: 1:1 250



PROFIL - BERME DE SÉCURITÉ EST
ÉCHELLE HORIZONTALE: 1:12 500
ÉCHELLE VERTICALE: 1:1 250

PRÉLIMINAIRES, POUR DISCUSSION.



PAS POUR CONSTRUCTION



CLIENT :

**DUMONT
NICKEL**

PROJET :

DUMONT NICKEL
BERMES DE SÉCURITÉS
PROFILS LONGITUDINALS
LAUNAY, QUEBEC

DATE : (AA-MM-JJ)

24-11-22

ÉCHELLE :

INDIQUÉE

FORMAT

11x17

DESSINÉ PAR :

G. LEGAULT, Tech.

PROJETÉ PAR :

M. SANSOUCY, P.Eng. ,M.Sc.

APPROUVÉ PAR :

C. ONG TONE, P.Eng.

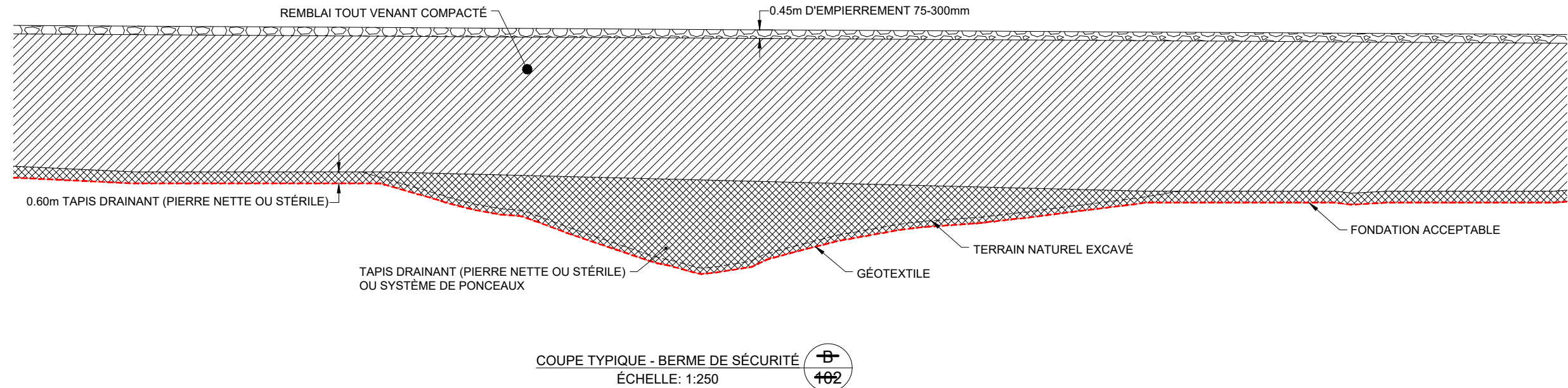
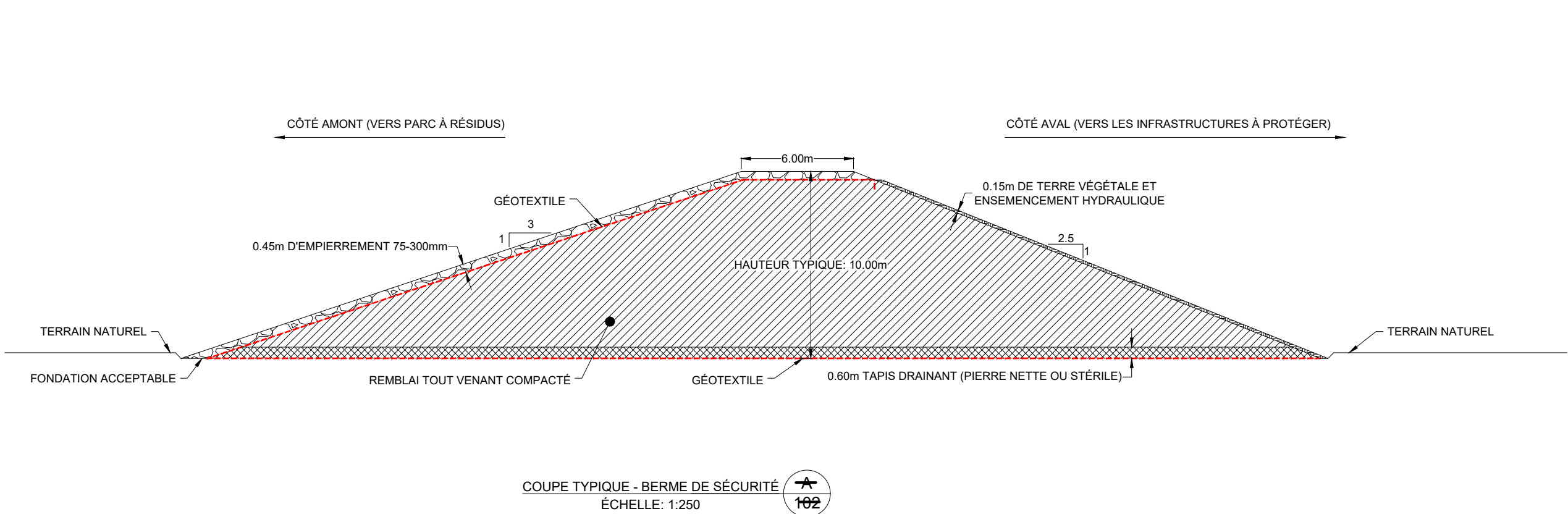
DESSIN No. :

CA0026364.3000.103

REV. :

A

C:\Users\wds_gregory\legault\WSP_0365\CA0026364_Magneto Investments LP SUPPORT - Project Folders\05_Technical\3000.Bermes-Sécurité\Plan bermes2.dwg
wds_gregory\legault



PRÉLIMINAIRES, POUR
DISCUSSION.



- LÉGENDE:
- REMBLAI TOUT VENANT COMPACTÉ
 - TERRE VÉGÉTALE
 - TAPIS DRAINANT (PIERRE NETTE OU STÉRILE)
 - EMPIERREMENT 75-300mm
 - GÉOTEXTILE

PAS POUR CONSTRUCTION



CLIENT :

DUMONT
NICKEL

PROJET :

DUMONT NICKEL

BERMES DE SÉCURITÉS

COUPES TYPIQUES
LAUNAY, QUEBEC

DATE : (AA-MM-JJ)	24-11-22	ÉCHELLE : 1:250	FORMAT 11x17
-------------------	----------	--------------------	-----------------

DESSINÉ PAR : G. LEGAULT, Tech.

PROJETÉ PAR : M. SANSOUCY, P.Eng. ,M.Sc.

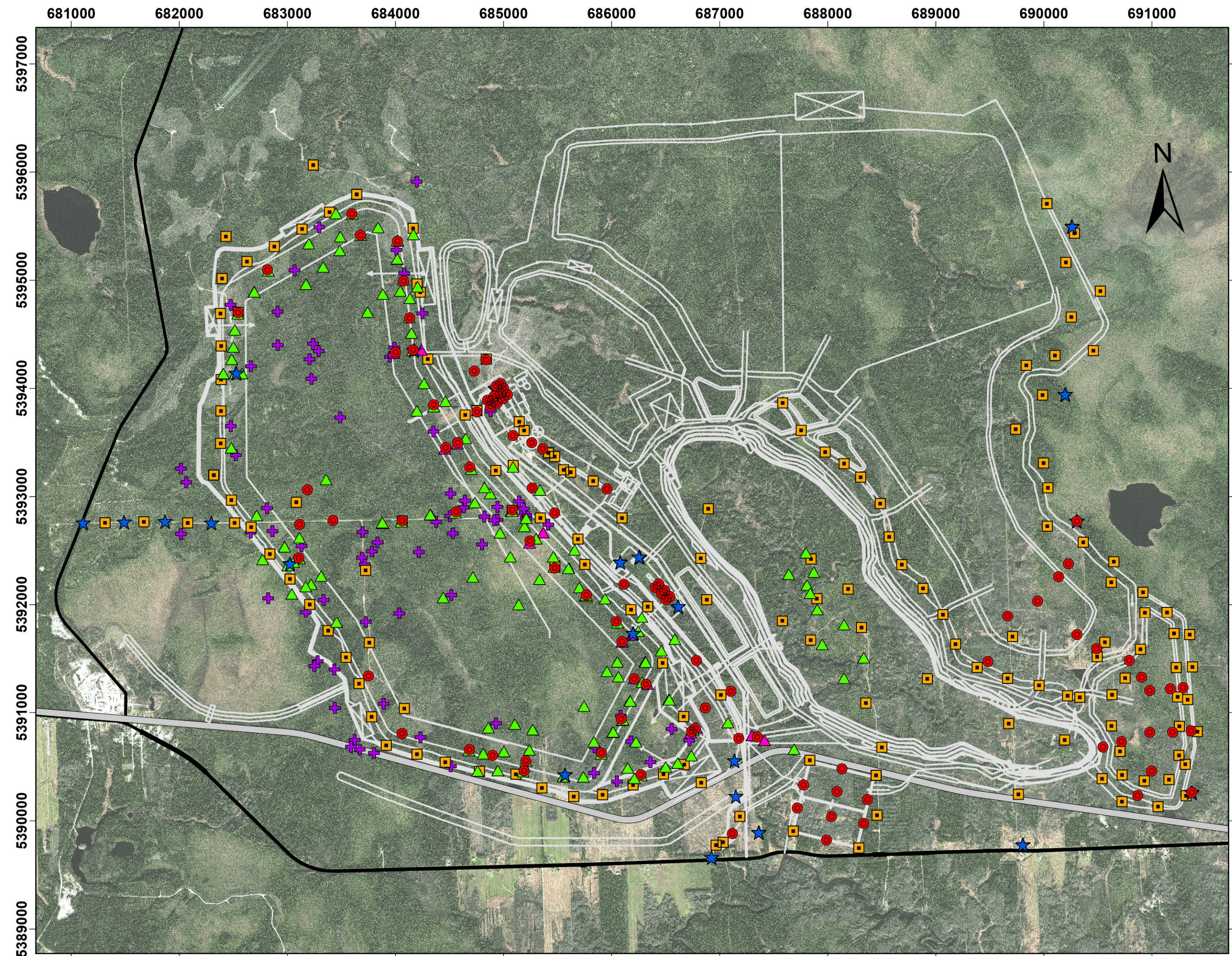
APPROUVÉ PAR : C. ONG TONE, P.Eng.

DESSIN No. : CA0026364.3000.104	REV. : A
------------------------------------	-------------

ANNEXE

R3-16-1

LOCALISATION DES FORAGES
GÉOTECHNIQUES RÉALISÉS À
PROXIMITÉ DU PARC À RÉSIDUS
EN 2024 ET EN 2025



LÉGENDE:

- Geotech Drilling
- ★ Monitoring Well
- ▲ CPT
- ▲ SCPT
- Test Pit
- + Manual Auger Survey
- Projected Infrastructures
- ▬ Road
- ▬ Railway



Scale: 1:32,000

**GEOTECH SURVEYS
2024-2025**

DATE: OCTOBER 29TH 2025

**DUMONT
NICKEL**

ANNEXE

R3-16-2

CARTOGRAPHIE DES DÉPÔTS DE
SURFACE DU PARC À RÉSIDUS

Composante du projet

- Digue du PAR projetée
- Sondage à la tarière manuelle

Affleurement rocheux Stantec

- Confirmé - Stantec
- Confirmé - Complié par Magneto Investment LP
- Probable - Complié par Magneto Investment LP

Hydrographie

- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau

Forme de terrain

- Dune
- Ravin

Réseau ferroviaire

- Chemin de fer

Dépôt de surface

*Synthèse des matériaux de surface**

- Anthropique
- Roc
- Till
- Sable
- Silt sableux à sable silteux
- Argile silteuse à silt argileux

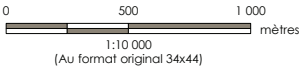
** Les couleurs se rapportent à la synthèse des dépôts de surface font abstraction de la couverture de tourbe.*

Classe des dépôts

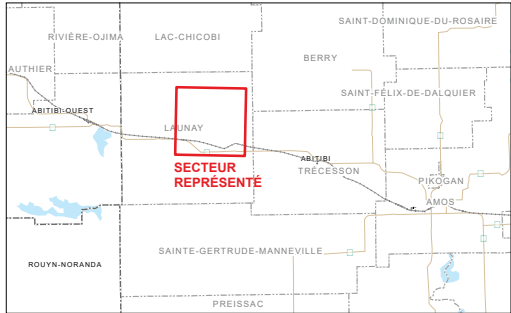
- A Anthropique (remblai)
- CM Argile silteuse à silt argileux
- Pt Matière organique
- S Sable
- SM Silt sableux à sable silteux
- T Till
- R Roc

Exemple de superposition

- Tm/R Till (< 2 m) sur roc
- T/R Till (2 à 6 m) sur roc
- T Till (> 6 m)
- R+Tm/R Roc avec placage de till mince (< 2 m)



- Sources**
- Système de coordonnées : NAD 1983 UTM Zone 17N
 - Dépôts de surface : Stantec (2024)
 - Sondage : Stantec (2024)
 - LiDAR : Forêt ouverte (2024)
 - Hydrographie : CRHQ et complié par Magneto Investment LP (2024)
 - Composante de projet : Magneto Investment LP (2024)
 - Affleurements rocheux : Stantec (2024) et complié par Magneto Investment LP (2024)



Localisation du projet 121626020-C0002 REV0

Amos, Québec Préparé par Véronique Faucher le 2024-10-04

Vérifié par Manuel Verpoest le 2024-10-04

Révision indépendante par Frédéric Vinet le 2024-10-04

Client/Projet

Magneto Investment LP

Dumont Nickel, Amos, Québec - Photo-interprétation et cartographie des dépôts de surface et des formes de terrain dans l'empreinte du parc à résidus projeté

Carte No.

2

Titre

Cartographie des dépôts de surface et des formes de terrain (code couleur simplifié et indépendant de la couverture organique)

